



**Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche**

*Paris, le 11 décembre 2014*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Salon Nautic :  
Pour les urgences en mer, un nouveau numéro est mis en place : le 196 !**



A l'occasion du rendez-vous annuel pour découvrir les nouveautés nautiques de la saison à venir, le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Alain Vidalies, a tenu à rappeler la mise en place du nouveau numéro 196 permettant de joindre gratuitement et directement un centre de sauvetage en mer (CROSS), 24H/24 - 7j/7. Le 196 permet au centre de sauvetage ainsi contacté de localiser et d'identifier l'appelant.

Les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) disposent maintenant d'un numéro d'urgence abrégé, le 196, pour toute demande de secours en mer. Les CROSS rejoignent ainsi la liste des centres d'appels d'urgence à l'instar des SAMU et CODIS.

Le 196 ne remplace pas le numéro d'urgence européen 112. Il permet une mise en contact téléphonique la plus rapide possible avec les CROSS, sans retarder l'envoi de moyens adaptés à la situation d'urgence.

Avec le 196, les CROSS sont considérés réglementairement comme un service d'urgence. Ils peuvent désormais solliciter les opérateurs de téléphonie sans justifier d'une demande de localisation d'une personne détentrice d'un téléphone portable, afin de renforcer l'efficacité de la réponse à une demande de secours.

**Appeler le 196, c'est l'assurance d'être en contact avec des professionnels du sauvetage en mer capables de répondre efficacement à une demande de secours.**

**Attention : le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours.**

Contact presse :  
Service de presse :

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)